

BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (SOURCES SpF, ECDC, OMS)

France : à 16h, 212 cas dont 28 nouveaux cas.
Cas totaux : 90 663 cas, 10 402 (+1360) hors Chine.

Décès : 3124 (+78) : Chine 2946, Iran 66, Italie 52, Corée du Sud 34, Japon 6 (+6 du Diamond Princess), Etats-Unis 6, Philippines 1, Taiwan 1, Australie 1, Thaïlande 1, Saint Marin 1 et **France 4**.

Nouveaux Pays touchés : Arménie, République Tchèque, République Dominicaine, Luxembourg, Islande, Indonésie.

Bilan OMS du 02/03 : **65 (+6) pays touchés**

ANALYSE DU RISQUE :

L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2**.

Mise à jour OMS(28/02) : risque **très élevé** au niveau international.

Mise à jour ECDC (02/03) : risque **modéré à élevé** au niveau de l'UE/EEE + Royaume Uni.

DEFINITION DE CAS FRANCE (28/02) : critère « signes de détresse respiratoire aiguë sans étiologie identifiée » pour le classement en cas possible.

La définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID-19.

ZONES DE CIRCULATION DU VIRUS (SpF) : Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne), Iran.

MESURES DE GESTION EN FRANCE

Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr
01 40 56 75 11

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3, peut être manipulé dans un laboratoire P2+ (hors culture) sous PSM2.

STRATEGIE

Passage au stade 2 le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire.

Préparation du système de santé au stade 3 en anticipation : atténuer les effets de la vague épidémique.

ETAT DES CONNAISSANCES SUR SARS-CoV-2

Origine : probablement animale.

Période d'incubation : 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.

Symptômes : fièvre, toux, myalgie, fatigue.

Guérison : env. 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.

Proportion de cas asymptomatiques : inconnue.

Taux de reproduction du virus (R0) : > 2 voire 3

Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire : 4,4-7,5 jours.

Taux de létalité : 0,7% hors Wuhan, 2-4% à Wuhan.

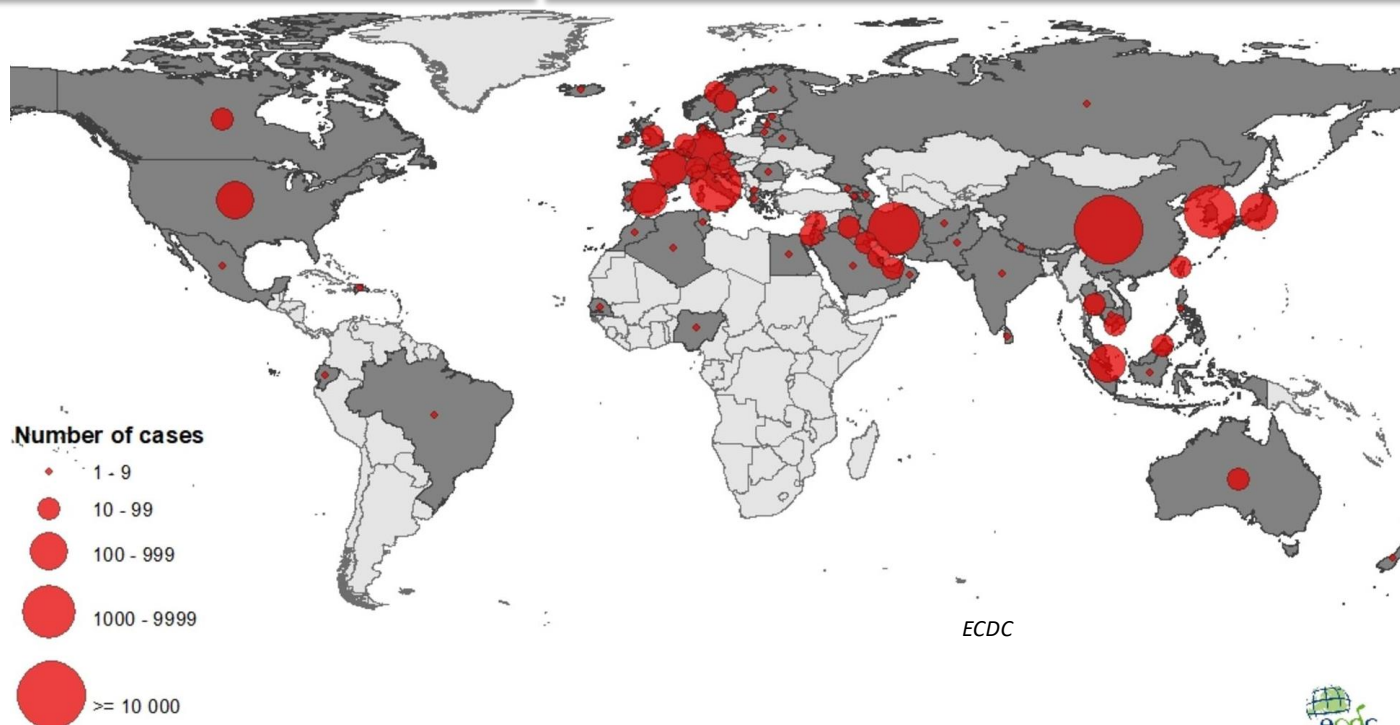
COMMUNICATION / MEDIA :

Visite du Président de la République le 03/03 au CCS.
Nouveau CP MSS.

Numéro vert ouvert 7/7 : 0 800 130 000

Extension des horaires : 24h/24

51208 appels reçus entre hier 8h et aujourd'hui 8h.
 Augmentation de la visibilité du sujet par rapport à hier. Sujet le plus médiatisé du moment.



ECDC



Date of production: 03/03/2020

The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the European Union.

Countries reporting cases

POINT DE SITUATION n°35

Epidémie de SARS-CoV-2

- NE PAS DIFFUSER -

Nouvelles informations du 03/03

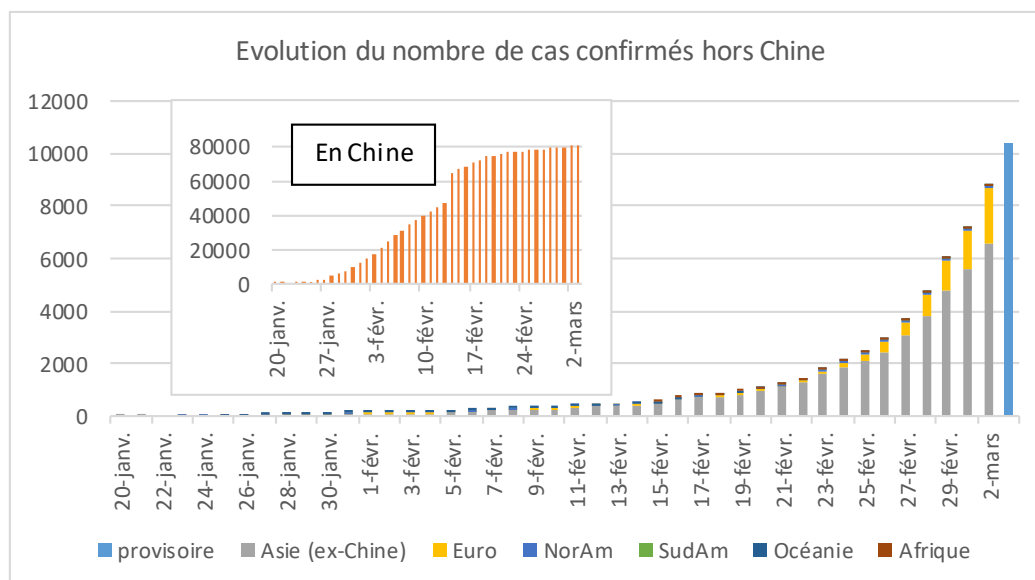
FRANCE	INTERNATIONAL
Bilan des cas	Nouveaux pays touchés
212 cas confirmés, dont 28 nouveaux cas en France 03/03 à 16h. Parmi les 212 cas, 4 sont décédés. Identification de 4 cluster (cas groupés) : dans l'Oise, en Haute Savoie (la Balme-de-Sillingy), dans le Morbihan (Carnac, Auray, Crac'h) et dans le Haut Rhin. La France est le 2^e pays avec le plus grand nombre de cas confirmés en Europe, derrière l'Italie et devant l'Allemagne.	- Depuis le point de situation du 02/02, 6 nouveaux pays touchés : Arménie, République Tchèque, République Dominicaine, Luxembourg, Islande, Indonésie (données OMS du 02/03). - Sources ECDC & media : Arabie Saoudite, Tunisie, Sénégal, Maroc, Jordanie, Andorre, Lettonie.
Nouveaux cas	Chine
Les nouveaux cas confirmés se répartissent dans les régions suivantes : 4 en Auvergne-Rhône-Alpes 5 en Bourgogne Franche Comté 3 en Bretagne 2 en Grand Est 13 en Hauts-de-France 1 en Occitanie 1 en Provence-Alpes – Côte d'Azur -1 en Ile-de-France (erreur de saisie hier) Total nouveaux cas confirmés au 03/03 à 16h : 28	- Taux de guérison des malades : 56%. Taux de reprise du travail dans les grandes agglomérations : 60%. - Toute personne venant d'une zone à risque doit suivre des mesures de quarantaine (pas de liste publiée).
Coordination interministérielle	Iran
Réunion quotidienne de la Task Force Interministérielle.	835 nouveaux cas depuis hier soir (total 2336 cas).
Mesures de gestion	Europe
- Saisine du Comité Consultatif National d'Éthique relatif aux mesures contraignantes pouvant être mises en place dans le cadre de l'épidémie en cours. - Mise en isolement de représentants de l'Etat, sujets contacts d'un élu local positif au SARS-CoV-2.	Pays européens avec une transmission locale : Italie, Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Pays-Bas, Croatie, Grèce, Finlande, Danemark, Monaco (à confirmer), Saint Marin.
Perspectives	ECDC
- Mercredi 04/03 : - Réunion Centre de crise sanitaire et ARS ; - Réunion DGOM, CCS et Saint Pierre et Miquelon - Jeudi 05/03 : - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé France et Royaume-Uni. - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé France et Croatie. - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé G7. - Tenue probable d'un Conseil de Défense Exceptionnel. - Vendredi 06/03 : - Réunion EPSCO.	Publication d'une « check-list » préparation des établissements de santé à l'accueil et la prise en charge de patients COVID-19.
	Allemagne
	L'Allemagne parle désormais d'épidémie sur leur territoire.
	Italie
	- D'après les médias, plus de 2036 cas ont été recensés en Italie, plaçant le pays comme étant le 4^e du monde avec le plus de cas, après la Chine, la Corée du Sud et l'Iran (342 nouveaux cas et 17 décès depuis hier soir 18h). - La plupart des cas rapportés à ce jour en Europe ont un lien avec l'Italie.
	Espagne
	Nombre de cas en forte augmentation : 31 au 28/02, 125 le 02/03, 68 nouveaux cas rapportés ce jour (total 151 cas).
	Français à l'étranger
	Un patient français hospitalisé à Dakar, au Sénégal, confirmé le 02/03.

Pour rappel : tous les messages DGS-Urgent à destination des professionnels de santé libéraux sont également disponibles à tous sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/listeMessageBuilder.do?cmd=afficherListe>

1. Situation épidémiologique

Le 31 décembre 2019, l'OMS a été informée par les autorités chinoises de plusieurs cas de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan.



Sources : OMS, ECDC

En France:

212 cas confirmés en France dont 28 nouveaux cas depuis hier. Parmi ces cas :

- 152 sont rattachés à un cluster documenté sur le territoire national ;
- 47 à un voyage en zone à risque ;
- 21 sans exposition identifiée à ce stade.

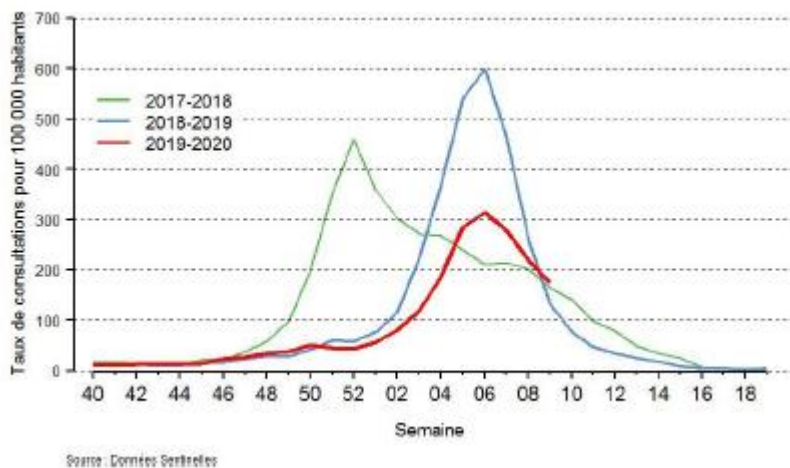
Le sexe ratio homme /femme est de 1,04 ; la moitié des cas ont plus de 53 ans.

Tableau récapitulatif (*erreur de saisie le 02/03):

Région	Nouveaux cas du 03/03	Cas totaux
Auvergne-Rhône-Alpes	4	40
Bourgogne-Franche-Comté	5	13
Bretagne	3	19
Grand-Est	2	13
Guadeloupe	0	3
Hauts-de-France	13	59
Île-de-France	-1*	37
Normandie	0	2
Nouvelle-Aquitaine	0	4
Occitanie	1	7
Pays de la Loire	0	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	10
TOTAL	28	212

Par ailleurs, depuis le début de la surveillance (semaine 40), 744 cas graves de grippe ont été admis en réanimation et 531 épisodes de cas groupés d'infection respiratoire aiguë ont été signalés en collectivités de personnes âgées.

L'épidémie de grippe paraît cette année plus clémente que les 2 années précédentes : le risque d'une saturation des établissements de santé en raison de l'épidémie de grippe et de cas de COVID-19 concomitants



Taux de consultation pour syndrome grippal pour 100 000 habitants en France métropolitaine. (source : SpF)

2. Analyse du risque, recommandation et définition de cas

Définition de cas du 27/02/2020:

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

3. Mesures de prévention et de gestion

3.1 Mesures prises à l'international

3.1.1 En Chine

- **Situation épidémiologique**

Le nombre de nouveaux cas confirmés est toujours en diminution en Chine.

3.1.2. En Europe

Italie

Situation épidémiologique en Italie le 03/03/2020 à 18h	
Nombres de cas confirmés	2263 (+428 depuis hier)
Nombre de décès	79 (+27 depuis hier)
Nombre de guéris	170 (+21 depuis hier)

Source : Ministère de la Santé italien (màj tous les jours à 18h)

3.2. Mesures prises en France

3.2.1. Stratégie de réponse

Le passage en **stade 2** de l'épidémie a été annoncé le samedi 29/02 (freiner la propagation du virus sur le territoire).

Le CCS prépare néanmoins les mesures à mettre en œuvre pour un éventuel passage au stade 3 (atténuer les effets de la vague épidémique).

3.2.2. Gestion des cas groupés

Cas groupés dans le Haut-Rhin :

7 cas confirmés dont 5 au sein d'une même famille. Contamination au cours d'un rassemblement religieux de plusieurs milliers de personnes du 17 au 24 février sur le site de l'église de la « Porte Ouverte chrétienne » dans le quartier de

Bourtzwiller à Mulhouse. Les investigations sont en cours. Une CIP a été activée ce jour par la Préfecture et de nombreuses mesures ont été prises par le Préfet.

3.2.3. Coordination interministérielle

- Réunion quotidienne de la task force interministérielle.
- L'Anses a été saisie en urgence par la DGAL le 02/03 sur le rôle potentiel des aliments dans la transmission de la maladie liée au COVID-19 et le rôle potentiel des animaux domestiques dans la propagation du virus (les animaux domestiques visés sont les animaux de compagnie (chiens, chats) et les animaux de rente. Réponse attendue pour le 06/03.
- Passage en niveau 3 (suivi renforcé – activation de la Cellule Nationale de Suivi) au Ministère de l'Intérieur à compter du 03/03.

3.2.4. Concernant l'offre de soins

- Capacités de prise en charge
Préparation du système de santé au passage à un stade épidémique : version 2 du guide méthodologique de préparation au risque épidémique COVID-19 pour les établissements de santé, la médecine de ville et les établissements médico-sociaux en cours.
- Capacités de diagnostic
Poursuite du déploiement des capacités de diagnostic dans les établissements de santé de 2^e ligne.

3.2.5. Concernant la maîtrise des flux et le contrôle des points d'entrée

- Zones d'exposition à risque :
 - Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne), Iran.A noter que la province de Hubei où se trouve Wuhan est toujours confinée.

3.2.6. Concernant les moyens sanitaires

- **Concernant les masques :**
 - Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé pour la population non malade et n'ayant pas voyagé dans les zones à risque : les mesures barrières (tousser dans son coude, usage de mouchoir unique, se laver régulièrement les mains) sont efficaces comme pour l'épisode de grippe saisonnière.
 - DGS urgent envoyé le 02/03 pour informer les professionnels de santé identifiés de la mise à disposition de masques chirurgicaux dans les officines.

3.2.2. Coordination avec les partenaires internationaux

Echanges prévus cette semaine avec différents partenaires internationaux (réunion EPSCO, échanges avec les Ministres de la Santé britannique et croate, ministres de la Santé G7).

4. Communication

4.2. Messages aux partenaires

Messages DGS-Urgent aux professionnels de santé : 14/01 - information, 22/01 – conduite à tenir, 24/01 – information sur les 3 cas confirmés, 30/01 – nouvelle définition de cas et circuit de signalement, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 25/02 - informations actualisées, 27/02 - actualisation de la définition de cas de COVID-19 ; 02/03 – distribution de masques pour les professionnels de santé libéraux.

Messages MINSANTE aux ARS : 12/02 (MINSANTE 11 et 12) – synthèse et socle de la doctrine COVID-19 au jour de diffusion, désormais les MINSANTE liées au COVID-19 annulent et remplacent les précédents ; 23/02 : élargissement par SPF des zones d'exposition à risque, demande d'appui potentiel des ES siège de SAMU et demande aux services de réanimation et SMIT d'effectuer systématiquement devant tout syndrome de détresse respiratoire aiguë un prélèvement biologique et RT PCR COVID-19 ; 25/02 : nouvelles dispositions d'information des voyageurs entrant sur le territoire national ; 28/02 : MINSANTE 16 : actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; 01/03 : MINSANTE 17 - Actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; 02/03 : MINSANTE 18 : ajustement de la doctrine d'information pour les Points d'entrée et état des stocks des masques chirurgicaux.

Messages MARS aux établissements de santé (22/01 – point de situation et prise en charge de cas suspects, 30/01 nouvelle définition de cas et circuit de signalement) et diffusion aux Ordres des professions de santé, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 23/02 : cf. MINSANTE du 23/02 ; 27/02 : MARS n°2020-7 : nouvelle définition des cas de COVID-19 ; 01/03 : MARS n°2020 08 : Nouvelle définition des cas de COVID-19 et prise en charge de ces patients.

28/02 : Diffusion au Conseil National de l'Ordre des Médecins, au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, à la CNAM, aux ES et aux PS de la lettre du 26/02 du Ministre des Solidarités et de la Santé concernant la Mobilisation face au coronavirus.

4.3. Information au public

Affichage et médias : Diffusion de spots TV sur les mesures barrières (MSS/SpF) ;

Publication et information du public : Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ. Plan de communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) activé (01/02) ; mise à jour des affiches voyageurs en cours (02/03), mise en ligne de fiches pour : (1) les livreurs de produits de santé, (2) les employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes sans domicile, y compris les personnes en parcours d'asile, (3) recommandations de suivi de la température (02/03). [Validation de fiches pour les employeurs ayant des personnels salariés/bénévoles en contact direct avec le public, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, directeurs d'instituts et d'écoles en travail social \(03/03\).](#)

Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Mise à jour des documents suivants sur le site du Ministère de la Santé: affiche gestes barrières, affiche accueil dans les services d'urgences hospitaliers, affiche pour les professionnels de santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

Publication de communiqué de presse MSS (24/01 – confirmation des cas confirmés en France) ; 08/02 – CP MSS (+ CP ARSARA sur les 5 cas confirmés) ; 26/02 – CP MSS sur les 5 nouveaux cas.

Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert) active depuis le 01/02/2020 9h00 : 0 800 130 000. Ouverte 7/7, 24h/24.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

5. Perspectives

Prochaines échéances :

- Mercredi 04/03 :
 - Réunion Centre de crise sanitaire et ARS ;
 - Réunion DGOM, CCS et Saint Pierre et Miquelon
- Jeudi 05/03 :
 - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé France et Royaume-Uni.
 - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé France et Croatie.
 - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé G7.
- Vendredi 06/03 :
 - Réunion EPSCO.

6. Questions/réponses

Quid des zones rouges et orange ?

Les notions de zone rouge et orange ont été supprimées. On parle maintenant de zone d'exposition à risque, telle que définie par Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

En date du 03/03/2020, ces zones sont : la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud, l'Iran, et 3 régions en Italie, la Lombardie, la Vénétie et Emilie-Romagne.

Quelle est la conduite à tenir pour les personnes résidant dans une zone identifiée « zone de circulation active du virus » (cluster) ?

Ces personnes doivent être invitées à recourir au télétravail, de limiter les contacts sociaux (cinéma, restaurant etc) et d'éviter de circuler hors de cette zone.

Les enfants de ces zones et les travailleurs **peuvent aller à l'école ou au travail sans masque** (si télétravail impossible), que l'école ou le lieu de travail se trouve ou non dans la zone du cluster.

Néanmoins, si ces personnes sont symptomatiques, elles doivent s'isoler à leur domicile et contacter le SAMU Centre 15. Si elles sont identifiées comme étant sujet contact de cas confirmé à risque élevé/modéré, une quatorzaine stricte à domicile doit être observée et l'ARS de la région de résidence doit être contactée.

Où trouver les ressources COVID-19 actualisées pour les ARS ?

Tous les points de situation du Centre de Crise Sanitaire, ainsi que les ressources utiles du type fiches pour les employeurs ayant des personnels salariés/bénévoles en contact direct avec le public, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, directeurs d'instituts et d'écoles en travail social, sont disponibles dans l'espace collaboratif Symbiose : https://symbiose.social.gouv.fr/jcms/c_2019677/fr/covid-19

Annexe : Carte des établissements 1^{ère} et 2^{ème} lignes et disponibilité des kits de test de diagnostic

